

qu'il n'est pas utile d'énumérer, mais le pourcentage de l'infection dépend entièrement de l'infection constatée. Les pommes de terre atteintes de la gale poudreuse ne peuvent pas être certifiées.

Mon honorable ami peut m'en croire, je n'ai pas voulu m'attaquer au Nouveau-Brunswick, mais plutôt pénétrer le comité de la nécessité d'une inspection rigoureuse pour enrayer la maladie et l'empêcher de se propager davantage dans les provinces de l'est. Si j'ai parlé du Nouveau-Brunswick c'est parce que la culture de la pomme de terre s'y pratique sur une grande échelle depuis plus longtemps qu'ailleurs. Lorsque il y a quelques années, les Etats-Unis eurent aboli le droit sur la pomme de terre, la culture de ce tubercule prit un essor très considérable, surtout dans le voisinage de la frontière, où les gens se mirent à cultiver la pomme de terre de table pour l'exporter dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. A l'époque où l'inspection de cette pomme de terre était moins rigoureuse, la maladie s'est propagée rapidement, beaucoup plus rapidement, à vrai dire, qu'on ne s'y attendait dans les autres parties des Provinces maritimes.

M. FANSHER: On a fait porter le débat sur les fléaux dont l'est et l'ouest du Canada sont affligés, mais il en est un autre que mon honorable collègue d'Oxford-Sud (M. Sutherland) a signalé: c'est celui qui résulte de l'apparition récente dans l'Ontario de la pyrale du maïs européenne. J'aimerais à apprendre par la bouche du ministre combien de personnes on a employées l'an dernier pour enrayer cette invasion, de quel succès leurs efforts ont été couronnés et ce qu'il en a coûté dans l'année pour combattre le fléau.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois que dix inspecteurs s'occupent de ce travail. De l'ouest de l'Ontario où il a fait son apparition, le fléau se propage vers l'est de la province. Autant qu'il m'en souvient, trente ou trente-deux comtés en sont affligés. En ce que les champs d'invasion deviennent plus ou moins bornés, on commence à se rendre compte des effets de la guerre que nous lui avons faite dans les comtés de Welland et d'Essex, qui furent les premiers à en souffrir, vu qu'on s'y livre à la culture du maïs, guerre à laquelle les cultivateurs prennent eux-mêmes une part très active.

Le représentant a fait des gorges chaudes de ce qu'en mettant le maïs en silo de bonne heure on étouffe beaucoup de ces insectes, ce qui n'arrive pas lorsque l'ensilage se fait trop tard. C'est pourtant là un fait important. En outre, à la suite de leurs propres observations, les cultivateurs ont constaté qu'en

remuant le sol jusqu'à une certaine profondeur à telle époque de l'année ils détruisent ces insectes destructeurs tout comme dans les plaines de l'Ouest le labour d'automne fait disparaître pour un temps les insectes dont les prairies sont infestées.

(M. l'Orateur reprend le fauteuil.)

#### SANCTION ROYALE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que j'ai reçu la lettre que voici:  
Ottawa, 4 avril 1924.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous apprendre que le très honorable sir Louis Davies, C.C.M.G., faisant fonctions de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi, à cinq heures et demie, pour y sanctionner la loi provisoire de finances.

JAMES F. CROWDY,  
Sous-secrétaire du Gouverneur général.

Le colonel Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier à la verge noire, remet un message ainsi conçu:

Monsieur l'Orateur, le suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, suivi des députés, se rend au Sénat et au retour informe la Chambre que le suppléant de Son Excellence, a bien voulu, au nom de Sa Majesté, donner la sanction royale au bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1925.

#### REPRISE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre reprend la discussion des subsides.

Exécution et application de la loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux, \$230,000.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre veut-il bien nous donner un rapide aperçu mais aussi complet que possible du travail du département au sujet de l'exécution et de l'application de la loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux. Jusqu'à présent la discussion s'est écartée de l'article à l'étude, et la question posée par l'honorable député (M. Fansher) est la seule qui se rapporte réellement au sujet. Nous désirons savoir ce que l'on a fait l'an dernier, quels ont été les divers théâtres des travaux et combien ils ont coûté dans chaque province?

L'hon. M. MOTHERWELL: J'étais en train de répondre à cette question lorsque le comité a dû suspendre sa séance pour quelque chose d'aussi important. Je montrai quelques-uns des efforts tentés pour restreindre, ou si c'est possible, détruire complètement la pyrale du maïs dans l'Ontario. J'ai mentionné les régions qui ont été mises en quarantaine,